

MA piscine EST-ELLE sécuritaire?

FAITES LE TEST SUR



SI LA SURVEILLANCE ET LA VIGILANCE sont primordiales pour prévenir la noyade, le CONTRÔLE DE L'ACCÈS à la piscine résidentielle l'est encore plus.

TROP SOUVENT, les jeunes victimes ont réussi à atteindre la piscine après avoir échappé à la surveillance des adultes, soit parce que la barrière était restée ouverte, que l'échelle n'avait pas été remontée ou qu'aucune clôture ne fermait l'accès à la piscine.



Test d'autoévaluation

Vérifiez si votre piscine répond aux critères de conformité du nouveau règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles en vigueur à partir du 22 juillet 2010 pour les nouvelles installations.

Site de référence

Obtenez des trucs d'experts sur la prévention de la noyade, sur les produits sécuritaires et plus encore...

Services et formations

Demandez une vérification gratuite à domicile ou des formations en intervention d'urgence grâce à la tournée mapiscinesecuritaire.com.

EN PLUS DE RENDRE VOTRE PISCINE SÉCURITAIRE,
D'ASSURER UNE SURVEILLANCE CONSTANTE ET DE
FAIRE PREUVE DE VIGILANCE :

- 1 RESPECTEZ LES RÈGLES**
En juillet 2010, le gouvernement du Québec a adopté le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles qui vise principalement à contrôler l'accès aux piscines résidentielles. Il s'agit d'un élément déterminant pour prévenir les risques de noyade, plus particulièrement chez les enfants de moins de cinq ans. Cependant, les municipalités peuvent adopter des normes plus sévères sur leur territoire.
Informez-vous auprès de votre municipalité pour connaître la réglementation en vigueur sur votre territoire.
- 2 NE NÉGLIGEZ JAMAIS LES PRÉCAUTIONS DE BASE**
Autour de la piscine, ayez toujours un adulte responsable de la surveillance et faites connaître les règles de sécurité aux enfants qui fréquentent les lieux.
- 3 APPRENEZ LES PREMIERS SECOURS ET LA RÉANIMATION CARDIORESPIRATOIRE**
Il est recommandé que tous les propriétaires de piscine apprennent les techniques de réanimation cardiorespiratoire. Ces techniques peuvent sauver une vie si elles sont effectuées moins de dix minutes après la noyade.
- 4 ASSUREZ LA SÉCURITÉ DES BAINEURS QUI UTILISENT UN PLONGEOIR**
Les piscines creusées dotées d'un plongeoir devraient respecter les dimensions minimales prévues dans la norme BNQ 9461-100/2009, sans quoi le plongeoir devrait être retiré. Plus précisément, cette norme, publiée en mai 2009, par le Bureau de normalisation du Québec spécifie les exigences relatives aux caractéristiques physiques, dimensionnelles et géométriques minimales que doivent respecter les piscines résidentielles dotées d'un plongeoir.